

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/144

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits correspondants pour 2013. L'aide sociale à l'hébergement permet aux personnes âgées de bénéficier d'une prise en charge de leurs frais de séjour par le Département lorsque leurs ressources sont insuffisantes. Il s'agit d'une prestation d'aide sociale obligatoire soumise à l'obligation alimentaire et à la récupération sur succession. Le dispositif «accueil familial» amène le Département à prendre en charge au titre de l'aide sociale les frais de placement des personnes âgées qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face à ces coûts.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction de l'Autonomie	27 305 000 €
PAP	Service des établissements et institutions	5 697 000 €
	TOTAL	33 002 000 €

4421 – Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes handicapées âgées

Ces crédits sont consacrés à l'hébergement des personnes handicapées de plus de 60 ans qui sont maintenues dans leur structure d'accueil spécialisée. Les montants alloués à ce mode d'action sont en diminution (moins d'1M€ pour 2013, contre 5M€ en 2012). Pour une meilleure lecture budgétaire, une reventilation des masses budgétaires de ce mode d'action a été opérée vers les modes d'action 4321 et 4322. Cette opération a été réalisée à budget constant.

4422 – Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes âgées

L'évolution des crédits est liée à celle des tarifs des établissements d'accueil. Le nombre de personnes âgées prises en charge est resté stable entre 2011 et 2012, autour de 1 500 bénéficiaires.

4423 – Prestations diverses pour personnes âgées

Ces crédits sont relatifs aux frais d'inhumation, aux frais de repas et à l'argent de poche pour les personnes âgées les plus démunies, aux titres annulés et aux frais de repas à domicile.

4424 – Placement familial des personnes âgées

Les dépenses dans le domaine de l'accueil familial sont liées au nombre de places offertes et au niveau des sujétions particulières dues à l'état de dépendance de la personne accueillie. En 2012, 7 personnes âgées étaient accueillies en famille d'accueil. Le nombre de bénéficiaires va en diminuant au fil des ans.

4425 – Création, extension, réhabilitation des établissements pour personnes âgées

Le montant de 5 700 100 € se décompose en :

- 4 800 K€ de crédits de paiement au titre des opérations en cours (Stéphanie à Strasbourg-Neuhof, Benfeld, Pfaffenhoffen, Erstein, Truchtersheim, Bischheim, Soultz-sous-Forêts 1^{ère} tranche, Mutzig, Grafenbourg à Brumath, Bethel à Oberhausbergen, Villé et Bischheim)
- 750 K€ de crédits de paiement pour les opérations susceptibles de démarrer en 2013. Il s'agirait de la création de lits d'hébergement temporaire à Lingolsheim, de la 2^{ème} tranche de Soultz-sous-Forêts et, selon l'avancement des projets, de la rénovation du pavillon Ste Marie au centre hospitalier départemental à Bischwiller ou d'une 1^{ère} tranche au centre hospitalier d'Erstein
- 150 K€ pour le mobilier des opérations qui s'achèveront en 2013.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4421	Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes handicapées âgées	5 500 000,00 €	700 000,00 €
4422	Prise en charge des frais d'hébergement pour personnes âgées	26 000 000,00 €	26 400 000,00 €
4423	Prestations diverses en faveur des personnes âgées	89 000,00 €	110 000,00 €
4424	Placement familial des personnes âgées	120 000,00 €	95 000,00 €
4425	Création - extension et réhabilitation des établissements pour personnes âgées	5 858 067,00 €	5 697 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Il précise par ailleurs que les opérations de création, d'extension et de réhabilitation d'établissements pour personnes âgées susceptibles de faire l'objet de crédits départementaux en 2013 sont les suivantes : Stéphanie à Strasbourg-Neuhof,

Benfeld, Pfaffenhoffen, Erstein, Truchtersheim, Bischheim, Sultz-sous-Forêts première tranche, Mutzig, Grafenbourg à Brumath, Bethel à Oberhausbergen, Villé, Bischheim, Lingolsheim, Sultz-sous-Forêts deuxième tranche, rénovation du pavillon Ste Marie au centre hospitalier départemental à Bischwiller ou première tranche au centre hospitalier d'Erstein.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL